



Guide de l'appel à projets **Culture ActionS & vie de campus**



Vous avez un projet culturel, citoyen, scientifique ou solidaire. Le financement vous fait défaut pour le concrétiser. Le service Culture et Vie de campus du Crous de Versailles vous apporte un soutien financier et matériel par le biais du dispositif Culture-Actions. Intéressé(e) ? Suivez la procédure.

 **Étape 1**
Répondre aux critères de base




 **Étape 2**
Se préparer



 **Étape 3**
Constituer votre dossier




 **Étape 4**
Présenter son projet devant la commission



 **Étape 5**
À vous de jouer !



 **Étape 6**
**Pendant et après le projet ?
Pensez au Crous.**



Étape 1

Répondre aux critères de base



> [Règlement projet CVEC](#)

Attention : la simple création ou le fonctionnement d'une association ne constitue pas un projet. Les projets entrant dans le champ de Culture-ActionS doivent représenter une action bien spécifique.

Étape 2

Se préparer



- > Télécharger le formulaire et le règlement
- > Contacter le coordinateur du service culture et vie de campus sur votre site pour qu'il vous accompagne dans la constitution de votre dossier. Il vous conseillera dans le montage de votre projet, l'établissement de votre budget, les sponsors éventuels...

Vos coordinateurs



Nanterre



Anna GUILLOUARD :
anna.guillouard@crous-versailles.fr



Versailles-Saint-Quentin
et Hauts-de-Bievre



Thomas FAUCHEUX :
thomas.fauchoux@crous-versailles.fr



Paris-Saclay



Éléonore PICART-GARNIER :
eleonore.picart-garnier@crous-versailles.fr



Evry



Mégane POMA :
megane.poma@crous-versailles.fr



Cergy



Anna GUILLOUARD :
anna.guillouard@crous-versailles.fr

Étape 3

Constituer

vosre
dossier



C'est ce formulaire qui sera présenté à la commission qui se réunira pour accorder les subventions. Vous pouvez bien sûr joindre un dossier plus complet du projet. Votre dossier doit contenir :

- > un descriptif du projet (présentation de l'équipe ou de l'association, nature et intérêt du projet, objectifs fixés, moyens pour y parvenir, date de réalisation, public visé et répercussions prévues au sein du milieu étudiant, exploitation),
- > une présentation des retombées du projet. Pensez à «l'après-projet». Sous quelle forme allez-vous rendre compte de la réalisation de votre projet auprès de la communauté étudiante ? Soirée, vidéo, exposition...,
- > un calendrier prévisionnel des réalisations,
- > un budget prévisionnel (avec recettes et dépenses équilibrées).

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces accompagnées de tous les devis justifiant au moins 80% des dépenses indiquées dans le budget prévisionnel.

Le dossier est à renvoyer par mail à : projets.cvecc@crous-versailles.fr

Le projet présenté doit avoir obtenu, au préalable, le soutien financier ou logistique de plusieurs partenaires publics ou privés. Quelques pistes pour trouver des partenaires financiers :

- > votre université (FSDIE, fonds culturels, etc.),
- > votre école,
- > les collectivités locales,
- > la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) (Défi Jeunes),
- > les associations,
- > les entreprises,
- > etc.

Votre projet doit également avoir des retombées visibles et significatives au sein du milieu étudiant.

Étape 4

Présenter son
projet devant
la commission
générale



L'heure du grand oral a sonné. Vous êtes invité à venir présenter votre projet devant la commission régionale. Cette présentation permettra à la commission de mieux apprécier les enjeux de votre projet. La commission régionale est composée de représentants étudiants, du Crous, de l'université et de partenaires du territoire. Après audition des candidats, la commission sélectionne les projets et fixe le montant du cofinancement Crous. Les étudiants porteurs de projet seront informés par courriel des avis de la commission et du montant attribué.

Étape 5

À vous de jouer !



Tout est réuni : l'équipe, le matériel nécessaire et les moyens financiers. A vous de jouer pour réaliser votre projet.

Étape 6

Pendant et après
le projet ?
Pensez au Crous



Tout porteur de projet financé par le dispositif Culture-ActionS et vie de campus s'engage à rendre compte de la mise en œuvre du projet par :

- l'envoi d'un rapport d'activité,
- la transmission d'un bilan financier,
- la mention du soutien du Crous par l'utilisation du logo adéquat sur tous les supports de communication.

**Le service culture
et vie de campus est à votre disposition.**



Marion LARDY

Responsable CVEC



Mathilde JEAN :

Chargée de mission
Culture et International

Pour toute demande :



projets.cvec@crous-versailles.fr



Crous de Versailles
145 bis Boulevard de la Reine, 78000 Versailles
crous-versailles.fr, le bon réflexe !